

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique

NERO

de la société CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS

enregistré(e) sous le n°2015-1311

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom : "DOUSCO"

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	NERO - DOUSCO
Type	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA A/S P.O. Box 9 Dk-7620 LEMVIG Danemark
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	400 g/L - Pethoxamid 24 g/L - Clomazone
Numéro d'intrant	2150150
Numéro d'AMM	2150078
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel
Date d'échéance de l'AMM	31 janvier 2019

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le

23 JUIL. 2015



Marc MORTUREUX
Directeur général